

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM. Elle sera, comme la note du budget primitif 2024, disponible sur le site internet du syndicat.

I. Le cadre général :

La clôture de l'exercice budgétaire se caractérise par les opérations de fin d'exercice et l'établissement du compte administratif, document budgétaire qui rend compte de l'exécution budgétaire d'un exercice. Ce dernier doit être présenté en conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte de gestion correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est remis par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le compte de gestion est soumis au vote du comité syndical **avant** la présentation du compte administratif. Comme pour l'ensemble des documents budgétaires, un compte de gestion est établi pour chacun des budgets du SIVOM.

Le compte administratif matérialise la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient le 31 décembre de l'année, il reprend les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente alors les résultats comptables de l'exercice budgétaire et contient le bilan comptable de chacun des budgets. Un compte administratif est établi pour chaque budget. Le compte administratif est soumis au vote du comité syndical, il est présenté au plus tard le 30 juin N+1 par le Président qui ne peut prendre part au vote.

Les présentations du compte de gestion et du compte administratif sont analogues et les données chiffrées ont l'obligation d'être strictement égales ; le comité syndical doit en constater la conformité.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption ;
- Le compte de gestion ;
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
- La délibération d'affectation du résultat.

II. Le compte administratif 2023 :

Le compte administratif 2023 consolidé est composé :

- de 9 budgets : le budget principal et les budgets annexes,
- d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Il traduit l'activité des compétences déléguées par les Communes adhérentes au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

A. L'activité des compétences :

Différents indicateurs permettent d'appréhender l'activité des compétences :

-Pour **les établissements**, il s'agit du taux d'occupation :

	2020	2021	2022	2023
Taux d'occupation crèche de Lapugny	63,30%	70,28%	73,59%	79,62%
Taux d'occupation crèche de Verquigneul	64,00%	72,16%	74,51%	72,76%
Taux d'occupation F DEGEORGE	87,65%	96,30%	96,70%	98,53%
Taux d'occupation M CURIE	92,77%	98,69%	98,50%	98,81%
Taux d'occupation RA GUYNEMER	89,16%	81,36%	93,40%	98,57%
Taux d'occupation RA LES SORBIERS	74,69%	64,20%	81,70%	89,14%

De manière générale, les taux d'occupation des établissements du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont constatés en hausse sur cette année 2023.

-Pour **la restauration collective**, il s'agit du nombre de repas produits :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de repas UCPR	553 975	825 432	901 926	949 238

L'activité de cette compétence poursuit son développement, désormais implantée sur le site de Verquigneul.

-Pour **les services du pôle enfance jeunesse** :

	2020	2021	2022	2023
CLSH : nombre de journées enfants	9 023	11 003	11 605	13 501
Colonie : nombre de séjours	116	115	411	463
Activités physiques et sportives : nombre d'heures réalisées	1 440	1 300	1 800	1 800

L'activité des CLSH affiche une nette progression, à prendre cependant avec réserves pour l'année à venir, compte tenu de la sortie de compétence de la ville de Gonnehem. Les services « colonie » et « activités physiques et sportives » maintiennent une trajectoire dynamique.

-Pour les services du pôle solidarité santé :

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'heures effectuées SAAD	109 143	107 000	106 000	85 042
Taux d'occupation des 102 places SSIAD	97,80%	85%	95%	90%
Nombre de crémations	1 436	1 565	1 532	1 616
Nombre de patients suivis (file active)	371	383	451	508

L'activité du Crématorium est constatée à la hausse.

Le centre de soins et de prévention en addictologie poursuit son développement.

Le service de soins infirmiers à domicile a été sensiblement impacté par la réforme des dotations de l'ARS.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a volontairement réduit ses interventions au regard du déficit structurel de la compétence.

-Concernant les **compétences techniques**, l'activité réelle peut être mesurée en fonction du taux de réalisation de l'activité prévisionnelle inscrite au budget :

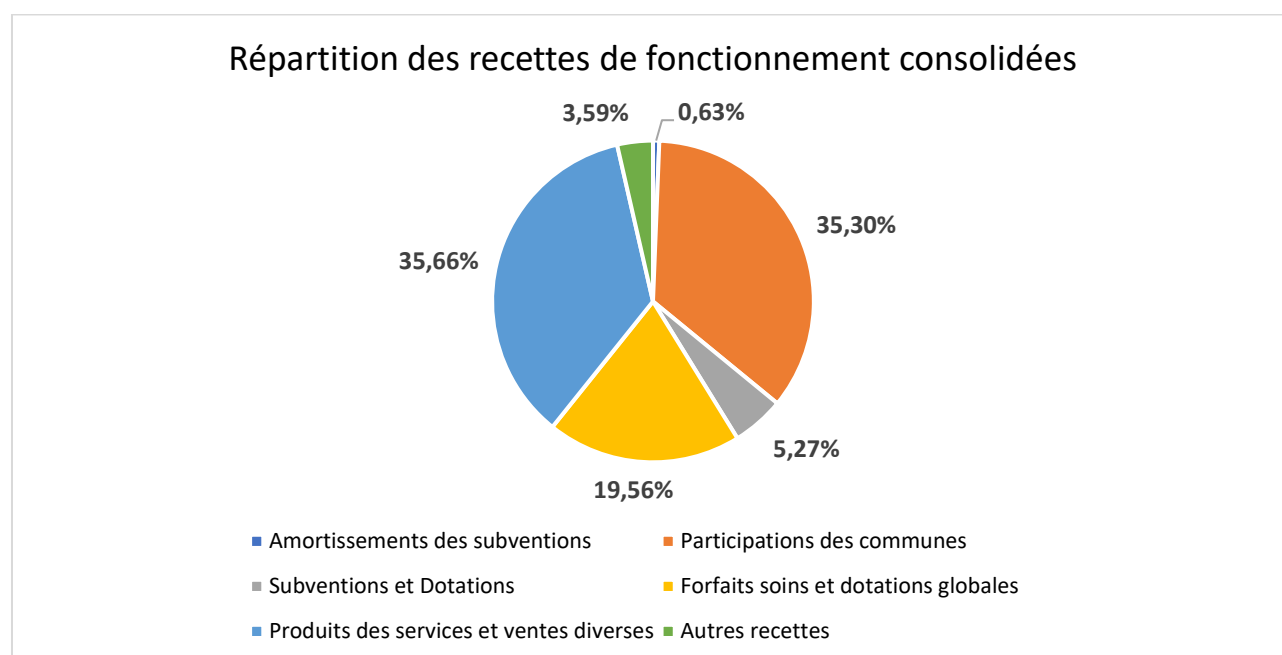
Compétence	Taux de réalisation de l'activité prévisionnelle	Observations
Centre d'ingénierie	25,83%	L'activité de cette compétence est liée aux projets d'envergure confiés par les Communes.
Voirie entretien	67,33%	La compétence a été fortement impactée par l'augmentation de l'activité prévisionnelle déléguée par la ville de Béthune.
Voirie nettoyage	98,64%	Cette compétence réalise pleinement l'activité déterminée lors de la préparation budgétaire
Voirie déneigement	72,04%	L'activité de ce service est totalement dépendante du climat.
Eclairage public	88,60%	La compétence poursuit les chantiers de modernisation.
Voirie signalisation	65,75%	L'activité de ce service correspond aux campagnes de traçage confiées par les Communes.
Signalisation tricolore	123,51%	L'activité du service concerne en majorité les opérations de maintenance réalisées pour le compte des Communes.
Entretien des terrains de sport	88,92%	Ces compétences reposent principalement sur les accords techniques d'entretien établis avec les communes adhérentes. La mise à jour de ces accords se poursuit.
Espaces verts	105,27%	
Friches industrielles	168,45%	
Chemins de randonnées	94,81%	
Serres	117,25%	L'activité des serres dépend des besoins en fleurissement émis par les communes adhérentes.
Défense incendie	113,32%	L'activité du service correspond aux engagements d'entretien et de contrôls annuels des équipements.

B. La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement consolidées se sont élevées à hauteur de 33 590 929,92€ et les dépenses à hauteur de 31 627 165,64€ détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2022	CA 2023
Charges de personnel et frais assimilés	17 658 950,63	18 564 326,25
Charges de gestion courantes	9 043 645,37	11 284 495,58
Intérêts de la dette	228 846,44	242 794,25
Dotation aux amortissements	844 911,61	1 045 818,96
Pertes sur créances irrécouvrables	47 403,25	22 191,58
Autres dépenses	339 247,19	467 539,02
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 163 004,49	31 627 165,64
RECETTES		
Rubriques	CA 2022	CA 2023
Amortissement subv. & reprise provisions	72 451,28	211 520,29
Participations des communes	8 419 591,06	11 857 077,49
Subventions et Dotations	1 690 069,94	1 769 995,26
Forfaits soins et dotations globales	5 843 582,08	6 568 899,83
Produits des services et ventes diverses	11 625 139,66	11 978 707,07
Autres recettes	811 307,57	1 204 729,98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 462 141,59	33 590 929,92
Résultat annuel	299 137,10	1 963 764,28
Déficit reporté	2 673 028,23	2 987 074,30
Excédent reporté	1 807 553,48	1 818 080,21
Résultat consolidé	-566 337,65	794 770,19

→ **Les recettes** : une augmentation de 18,02% des recettes globalisées est constatée par rapport au CA 2022.



→ Participation des communes : 35,30% des recettes consolidées, + 40,83% par rapport au CA 2022.

Il s'agit à la fois de la participation des communes aux frais de structure du SIVOM de la Communauté du Béthunois, mais également de leur engagement dans les diverses compétences déléguées.

La part relative aux frais de structure s'élève à 1 092 060€, la part relative aux compétences déléguées s'élève à 10 765 017,49€.

→ Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 24,83% des recettes consolidées, + 10,69% par rapport au CA 2022.

Il s'agit ici :

- de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
- des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
- de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→ Produits des services et ventes diverses : 35,66 % des recettes consolidées, +3,04% par rapport au CA 2022.

Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crématations.

→ Autres recettes : 3,59% des recettes consolidées.

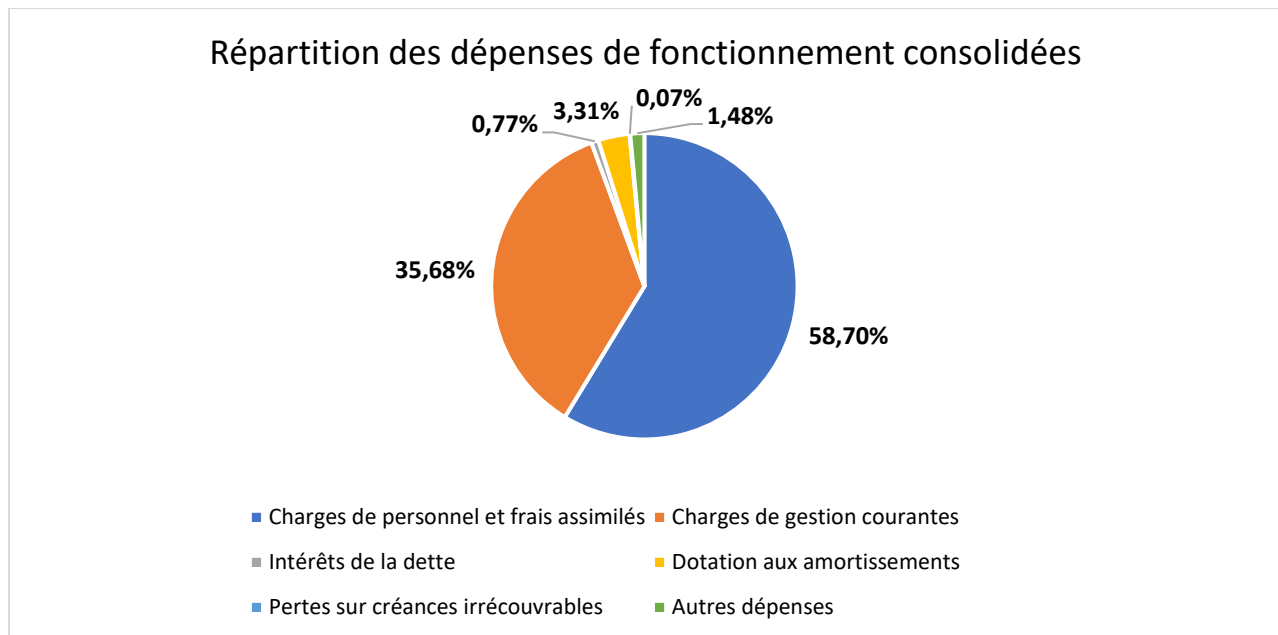
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel, mais comprennent également des écritures de régularisation.

→ Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,63% des recettes consolidées.

Il s'agit d'écritures d'ordre réglementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels.**

La principale augmentation des recettes concerne l'exercice des compétences déléguées au SIVOM par les Communes. Cette évolution est directement liée à l'augmentation conséquente des participations engagées par la ville de Béthune.

→ **Les dépenses** : une augmentation de 12,30% est constatée par rapport au CA 2022.



→ Les charges de gestion courante : 35,68% des dépenses globalisées, **+24,78%** par rapport au CA 2022.

Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, ainsi que les différents achats de fournitures (notamment les denrées alimentaires), de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.

→ Les charges de personnel et frais assimilés : 58,70% des dépenses consolidées, **+ 5,13%** par rapport au CA 2022.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

→ Les intérêts de la dette : 0,77% des dépenses consolidées.

Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).

→ Les dotations aux amortissements : 3,31% des dépenses consolidées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.

→ Les pertes sur créances irrécouvrables : 0,07% des dépenses consolidées.

→ Autres dépenses : 1,48% des dépenses consolidées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus, les redevances de logiciels, les atténuations de recettes.

La section de fonctionnement présente ainsi un résultat annuel consolidé de 1 963 764,28€, ramené à hauteur de 794 770,19€ après affectation des résultats 2022 de l'ensemble des budgets.

C. La section d'investissement :

Les recettes d'investissement consolidées se sont élevées à hauteur de 4 727 599,58€ et les dépenses à hauteur de 5 093 947,72€ détaillées comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2022	CA 2023
Remboursement de la dette (16)	989 467,31	895 730,91
Dépenses d'équipement (20-21-23)	3 881 765,50	2 130 975,43
Opérations patrimoniales	86 497,79	1 953 944,52
Dépôts et cautionnements	126 980,13	113 296,86
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 084 710,73	5 093 947,72
RECETTES		
Rubriques	CA 2022	CA 2023
Subvention d'équipement (13)	532 513,00	1 267 932,86
Participations reçues (10) *	208 984,78	507 706,60
Affectation du résultat de fonctionnement	1 440 059,98	335 227,47
Amortissements et opérations patrimoniales	437 015,51	2 481 292,99
Dépôts & Cautionnements	81 202,21	133 889,66
Autres recettes	4 281,90	1 550,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 704 057,38	4 727 599,58
Résultat annuel	-2 380 653,35	- 366 348,14
Déficit d'investissement reporté	-410 069,66	216 271,35
Excédent d'investissement reporté	4 611 847,74	2 136 221,93
Restes à recouvrer (recettes)	1 116 703,54	510 656,44
Restes à réaliser (dépenses)	1 257 992,61	870 322,33
Résultat consolidé	1 679 835,66	1 193 936,55

→ **Les recettes** sont composées :

- des subventions attribuées dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas,
- du FCTVA pour un montant de 507 706,60€ et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour 335 227,47€,
- des amortissements et opérations patrimoniales pour 2 481 292,99€,
- des dépôts et cautionnement pour 133 889,66€,
- des autres recettes pour 1 550,00€.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 510 656,44 € détaillés comme suit :

- Subvention DSIL construction UCPR : 100 118,44€,
- Subvention Régionale construction UCPR : 148 095€.
- Subvention CAF crèche de Lapugnoy : 9 348€.
- Subvention Départementale poste de PMI : 100 000€
- Subvention Régionale poste de PMI : 116 495€
- Subvention CARSAT résidence Les Sorbiers : 18 300€
- Subvention CARSAT résidence Guynemer : 18 300€

→ **Les dépenses** sont composées :

- du remboursement du capital de la dette pour 895 730,91€,
- des dépenses d'équipement pour 2 130 975,43€,
- des opérations patrimoniales pour 1 953 944,52€,
- de dépôts et cautionnement pour : 113 293 86€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 870 322,33€ détaillés ci-après :

- Etudes liées au chantier de la nouvelle UCPR : 60 454,03€
- Solde des travaux de la nouvelle UCPR : 28 797,93€
- Stores et casiers pour la nouvelle UCPR : 2 422,98€
- Missions contrôle technique et CSPS chantier rue JB Lebas : 1 229,41€
- Travaux sur le bâtiment rue JB Lebas : 444 681,12€
- Acquisition des hyperviseurs du service informatique : 27 730,80€
- Achat d'un PC pour le bureau d'études : 191,82€
- Acquisition d'un poids lourd pour la compétence voirie : 276 000€
- Acquisition d'une benne calorifugée pour la compétence voirie : 5 379,83€
- Rachat d'une citerne sur remorque : 700€
- Achat de PC pour la compétence voirie : 989,92€
- Extension de Licence du logiciel LOGITUD pour la police intercommunale : 1 250,34€
- Matériels de défense pour la police intercommunale : 13 213,41€
- Résidence Les Sorbiers : solde migration logiciel TITAN : 1 474,50€
- Résidence Guynemer : solde migration logiciel TITAN : 2 043€
- Acquisition de matériels pour le CSAPA : 3 763,24€.

III. La répartition du compte administratif par budget et par section :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT			
<u>GLOBALISATION</u>	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Budget Principal			
Dépenses	3 058 545,02	15 180 692,10	18 239 237,12
Recettes	3 902 130,70	17 835 698,51	21 737 829,21
<i>Résultat</i>	<i>843 585,68</i>	<i>2 655 006,41</i>	<i>3 498 592,09</i>
Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers			
Dépenses	29 531,97	590 433,39	619 965,36
Recettes	205 179,76	728 586,29	933 766,05
<i>Résultat</i>	<i>175 647,79</i>	<i>138 152,90</i>	<i>313 800,69</i>
Budget annexe résidence autonomie Guynemer			
Dépenses	45 699,61	627 963,61	673 663,22
Recettes	326 332,39	910 431,60	1 236 763,99
<i>Résultat</i>	<i>280 632,78</i>	<i>282 467,99</i>	<i>563 100,77</i>
Budget annexe CSAPA			
Dépenses	8 473,36	306 732,55	315 205,91
Recettes	48 309,44	499 045,71	547 355,15
<i>Résultat</i>	<i>39 836,08</i>	<i>192 313,16</i>	<i>232 149,24</i>
Budget annexe SAAD			
Dépenses	19 060,94	5 719 684,96	5 738 745,90
Recettes	53 467,60	2 762 149,86	2 815 617,46
<i>Résultat</i>	<i>34 406,66</i>	<i>- 2 957 535,10</i>	<i>- 2 923 128,44</i>
Budget annexe SSIAD			
Dépenses	3 724,45	1 623 396,52	1 627 120,97
Recettes	67 475,98	1 981 358,13	2 048 834,11
<i>Résultat</i>	<i>63 751,53</i>	<i>357 961,61</i>	<i>421 713,14</i>
Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE			
	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	409 425,23	6 262 504,64	6 671 929,87
Recettes	325 070,43	6 556 940,69	6 882 011,12
<i>Résultat</i>	<i>- 84 354,80</i>	<i>294 436,05</i>	<i>210 081,25</i>
Budget annexe EHPAD M. CURIE			
	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	190 730,73	3 649 403,47	3 840 134,20
Recettes	187 269,93	3 232 535,54	3 419 805,47
<i>Résultat</i>	<i>- 3 460,80</i>	<i>- 416 867,93</i>	<i>- 420 328,73</i>
Budget annexe Crématorium			
Dépenses	2 415 350,09	653 428,70	3 068 778,79
Recettes	2 259 241,72	902 263,80	3 161 505,52
<i>Résultat</i>	<i>- 156 108,37</i>	<i>248 835,10</i>	<i>92 726,73</i>
TOTAL			
Dépenses	6 180 541,40	34 614 239,94	40 794 781,34
Recettes	7 374 477,95	35 409 010,13	42 783 488,08
<i>Résultat</i>	<i>1 193 936,55</i>	<i>794 770,19</i>	<i>1 988 706,74</i>

Le compte administratif consolidé pour l'année 2023 s'élève ainsi à 1 988 706,74€.

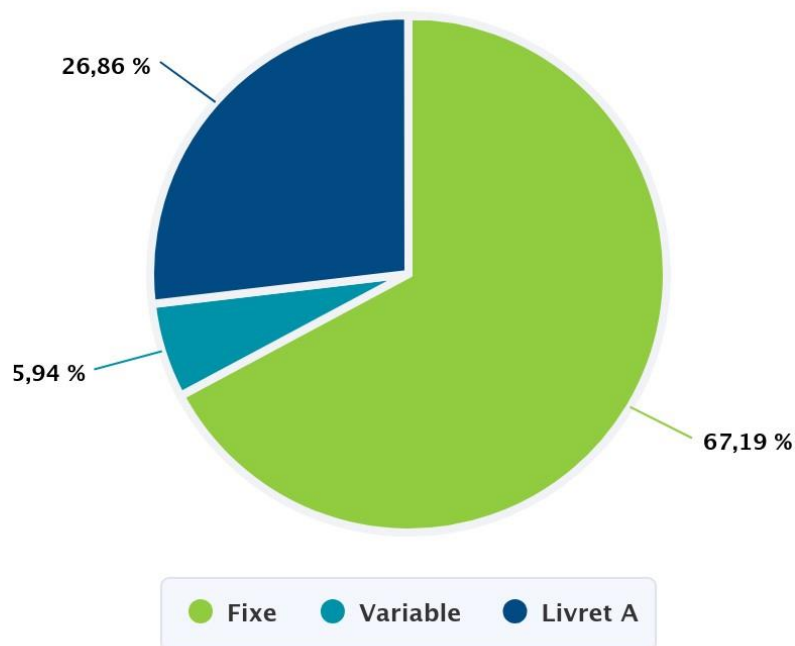
IV. La dette :

Synthèse au 31 décembre 2023 :

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 10 446 492€ correspondant à 32 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 2,47%.

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 019 470 €	67,19%	1,68%
Variable	620 859 €	5,94%	4,44%
Livret A	2 806 163 €	26,86%	4,00%
Ensemble des risques	10 446 492 €	100,00%	2,47%



Seuls 5,94% de l'encours de dette total sont à taux variable. Ainsi 94,05% restent sécurisés.

Détail par budget :

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	5 890 763 €	1,81%	10 ans et 3 mois	5 ans et 6 mois	17
EHPAD F. DEGEORGE	2 839 884 €	3,97%	15 ans et 4 mois	8 ans et 2 mois	7
EHPAD M. CURIE	1 645 €	3,67%	1 mois	1 mois	1
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	22 920 €	4,79%	3 ans et 7 mois	2 ans et 3 mois	1
CREMATORIUM	1 691 280 €	2,20%	10 ans et 3 mois	5 ans et 3 mois	6
TOTAL	10 446 492 €				32

Profil d'extinction de la dette :



Le pic constaté en 2024 correspond au remboursement, en une seule échéance, d'un emprunt de 800 000€, contractualisé dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas et dont le montant avait été défini en fonction de l'estimation du FCTVA à percevoir sur les travaux réalisés.

V. Précisions financières :

A. Les opérations réelles du compte administratif 2023 :

Il s'agit, concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	18 564 326,25	Participations des communes	11 857 077,49
Charges de gestion courantes	11 284 495,58	Produits des services	11 978 707,07
Charges financières	242 794,25	Subventions, forfaits et dotations	8 338 895,09
Autres dépenses réelles	489 730,60	Autres recettes réelles	1 204 729,98
Total dépenses réelles	30 581 346,68	Total recettes réelles	33 379 409,63
INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement	2 130 975,43	affectation du résultat de fonctionnement	335 227,47
Remboursement capital de la dette	895 730,91	Dotations, fonds divers et réserves	507 706,60
Autres dépenses réelles	113 296,86	Subventions d'équipement	1 267 932,86
		Autres recettes réelles	135 439,66
Total dépenses réelles	3 140 003,20	Total recettes réelles	2 246 306,59

B. Les niveaux d'épargne du compte administratif :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

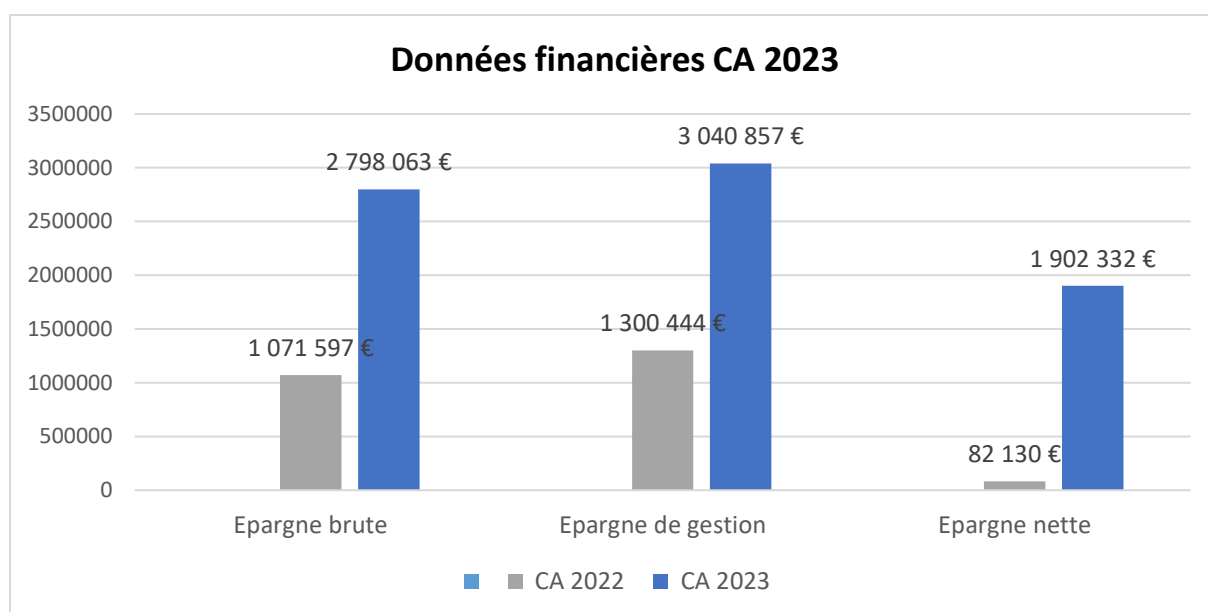
Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.



	CA 2022	CA 2023	Evolution
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	27 318 092,88	30 581 346,68	11,95%
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	28 389 690,31	33 379 409,63	17,58%
Epargne brute	1 071 597,43	2 798 062,95	161,11%
<i>intérêts de la dette</i>	228 846,44	242 794,25	
Epargne de gestion	1 300 443,87	3 040 857,20	133,83%
<i>remboursement du capital de la dette</i>	989 467,31	895 730,91	
Epargne nette	82 130,12	1 902 332,04	2216,24%



Les recettes réelles de fonctionnement présentent une augmentation globale de 17,58% alors que les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 11,95 %.

Les intérêts des emprunts ont sensiblement augmenté sur la partie variable, du fait de la hausse du taux du livret A, mais restent globalement maîtrisés.

L'épargne nette s'établit ainsi à 1 902 332€ permettant d'appréhender pour 2024 les investissements nécessaires au développement des activités du SIVOM et à l'entretien de son patrimoine.